

TRANSFERT DE TITRES AU NOMINATIF PUR



01/2022

Ce document est à compléter et à remettre à votre établissement financier.
Celui-ci se chargera du transfert de vos titres Air Liquide vers la société Air Liquide.

Je soussigné(e),

Monsieur Madame

Nom ----- Prénom -----

Nom de jeune fille -----

Adresse -----

Code postal ----- Ville -----

Titulaire du compte n° -----

Ouvert à mon nom chez ⁽¹⁾ -----

Demande à **mon établissement financier** l'inscription au nominatif pur des actions Air Liquide qui figurent actuellement au porteur ou au nominatif administré et vous prie, à cet effet, d'établir un ordre de virement en faveur de la société Air Liquide (affilié Euroclear n° 847 – nature de compte 09) concernant les ----- ⁽²⁾ actions Air Liquide dont je suis propriétaire.

Les frais de conversion et les délais de traitement peuvent varier selon les établissements financiers ; nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre établissement financier.

⁽¹⁾ Nom de l'établissement financier teneur de votre compte-titres.

⁽²⁾ Nombre d'actions.

Fait à ----- le -----

Signature du titulaire

1/2

DIRECTION DU SERVICE ACTIONNAIRES

Pour toute demande, pensez à vous munir de votre identifiant Actionnaire

Aide en ligne et contact

airliquide.com/fr/actionnaires/aide-ligne-contact

Écrivez-nous

TSA 91948
62978 ARRAS Cedex 9

0 800 166 179 Service & appel gratuits

ou +33 (0)157 05 02 26
depuis l'international

Rencontrez-nous

75, quai d'Orsay
75007 PARIS

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont obligatoires. Elles sont collectées par L'Air Liquide SA – 75 Quai d'Orsay 75007 Paris – à des fins de gestion des titres.

Pour répondre aux obligations légales, les données peuvent être communiquées aux autorités compétentes. Par ailleurs, les outils utilisés pour la gestion des titres peuvent entraîner la transmission de ces données personnelles auprès de prestataires situés dans des pays non-membres de l'EEE (notamment USA) à des fins d'hébergement. Dans ce cas, nous prenons les mesures nécessaires pour garantir un niveau adéquat de protection de vos données par la signature des Clauses Contractuelles Type de la Commission Européenne.

Dans un but anti-blanchiment, les données peuvent être communiquées à l'administration fiscale française.

Les données personnelles seront conservées pendant les 5 années civiles pleines suivant la clôture du compte. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité sur les données personnelles que vous avez fournies ainsi que le droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort et de demander la limitation du traitement vous concernant peuvent être exercés auprès de la Direction du Service Actionnaires :

- par courrier postal à : Air Liquide - Direction du Service Actionnaires - TSA 91948 - 62978 ARRAS Cedex 9 ;
- via notre formulaire de contact en ligne : <https://www.airliquide.com/fr/groupe/contactez-nous-rgpd>

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France la CNIL. Coordonnées du délégué à la protection des données : Laurence Thomazeau – L'Air Liquide S.A. – 75 quai d'Orsay – 75007 Paris

Convertir vos titres Air Liquide au nominatif pur

Vous êtes actionnaire au porteur ou au nominatif administré

C'est à vous d'initier la demande de conversion de vos actions Air Liquide au nominatif pur auprès de votre établissement financier.

1. Remplissez le formulaire de conversion de titres au nominatif pur. Ce document peut être téléchargé sur le site airliquide.com, ou obtenu auprès du Service actionnaires.
2. Envoyez le formulaire à votre établissement financier^(a). Ce dernier réalisera l'opération et en informera le Service actionnaires d'Air Liquide, qui vous fera alors parvenir une convention de compte. Celle-ci sera à retourner au Service actionnaires, avec les pièces demandées, pour finaliser l'ouverture de votre compte.

Prime et plan d'épargne en actions (PEA)

Avec le nominatif administré, vous pouvez continuer à bénéficier de la fiscalité réduite du PEA tout en percevant **la prime de fidélité**^(b). Téléchargez le formulaire de conversion sur airliquide.com, rubrique Actionnaires>Formulaires.



LE + FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Grâce à l'**inscription de vos titres au nominatif**, votre fidélité est récompensée !

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+10%** sur le **montant des dividendes perçus** et sur le **nombre d'actions gratuites** attribuées lors des opérations d'attribution.



BON À SAVOIR

Bénéficiez de la **prime de fidélité dès 2025 en convertissant vos titres avant la fin de l'année 2022**. Vérifiez auprès de votre établissement financier les frais bancaires appliqués. Si des frais bancaires sont appliqués, nous vous invitons afin de les réduire à faire la demande de conversion en une seule fois auprès de votre établissement financier.

(a) Les frais de conversion et les délais de traitement peuvent varier selon les établissements financiers. Renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

(b) Pour les actions conservées pendant deux années civiles pleines et selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.